

# **Compte-rendu conseil municipal du 28 aout 2015**

Secrétaires : Cédric Bonhomme, Didier Pommier

Excusés : Christine Magaud (pouvoir à Alain Limousin)  
Isabelle Delorme (pouvoir à Mireille Lainez)  
Jean Louis Vray (pouvoir à Alain Limousin)

Approbation du compte-rendu de la séance du 31/07/2015.

## **E.R.A. (Equipement Rural d'Animation) :**

L'inauguration est prévue le 5 septembre à 10 heures : une trentaine d'invitations pour les officiels ont été envoyées, les autres sont en cours de distribution.

## **P.L.U. :**

La réunion du 27 aout a été reportée au 18 septembre 2015.

Suite au compte rendu de la dernière réunion avec le bureau d'études il semblerait que celui-ci ne soit pas favorable aux orientations du conseil municipal notamment sur l'extension de la zone de la Chana.

## **MAISON BOYER :**

L'audition des architectes est prévue les 9 et 11 septembre. C'est à ce moment-là qu'ils présenteront leurs projets.

## **PERSONNEL :**

Afin de renforcer son engagement en matière de santé et de sécurité au travail par une démarche d'amélioration continue, Monsieur le Maire propose d'élaborer un document unique avec l'accompagnement du centre de gestion de la Loire et de solliciter le fonds National de Prévention pour une demande de subvention.

L'accompagnement sera mutualisé et le groupe de travail sera constitué des communes suivantes :

- Boisset St Priest
- Chenereilles
- St Jean Soleymieux
- Luriecq

Le conseil approuve cette proposition.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Un compte rendu du conseil communautaire du 26 aout est présenté aux élus où il était question de l'avenir de celle-ci. Lors de ce conseil le président et le D.G.S de la Vallée de l'Ance sont venus présenter leur communauté de communes comme l'ont déjà fait Saint Etienne Métropole et Loire forez.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Admissions en non-valeur :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des listes des admissions en non-valeur (créances irrécouvrables) transmises par Mr le Percepteur, d'un montant de 21.30 € pour le budget périscolaire et 560.98 € pour le budget de la commune. Après en avoir délibéré le conseil approuve ces listes d'admissions en non-valeur et autorise le Maire à signer les mandats.

### Litiges au Crozet :

Un courrier a été envoyé aux personnes concernées et au conciliateur notifiant entre autre que le coût de la prestation du géomètre aurait dû être supporté par le plaignant et non par la commune.

### Préparation rentrée des classes :

La chaine de télévision TF1 est venue faire un reportage sur les préparatifs de la rentrée des classes le 26 aout : celui-ci a été retransmis au journal de 13 heures de cette chaine le jeudi 27 aout.

### Repas des anciens :

Il aura lieu le 10 octobre, les invitations sont en cours de préparation.

### Elections Régionales :

Elles auront lieu les 6 et 13 décembre prochains : les nouvelles inscriptions sur la liste électorale sont exceptionnellement possibles jusqu'au 30 septembre.

### Personnes électrohypersensibles

Un rassemblement des personnes électrohypersensibles a lieu au village du Cros Foret du 24 au 31 aout. Un reportage télévisé a eu lieu au 19/20 sur France 3 le 28 aout.

### Départ de notre Percepteur :

A partir du 1<sup>er</sup> septembre Mr Ganzer percepteur de Saint Bonnet le Château sera remplacé par Mr Thevenon ancien Percepteur de Saint Jean Soleymieux.

### Plaquettes chaudière école :

L'entreprise Boulet fournisseur actuel des plaquettes bois de la chaudière école augmente ses tarifs de 3.82 % et passe à 24.5 € le M3. Le conseil autorise le maire à signer la proposition de celle-ci.

### ADTHF :

Présentation du compte rendu de la réunion de l'ADTHF du 27 juillet à Boisset St Priest, réunion de concertation avec quelques communes du bas de l'ancien Canton de St Jean Soleymieux dont l'objet était la fête de la randonnée dans le Haut Forez, Luriecq n'était pas invité à cette réunion.

### Association St Irénée :

L'association St Irénée demande une révision des prix des loyers de la bibliothèque et du club des jeunes. Actuellement le loyer est de 60 € par local et par mois, l'association propose de porter ce loyer à 80 €. Le conseil demande au Maire de négocier ce tarif qui semble excessif.

Prochain conseil le 25 septembre.